



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 49 | 0 | 0 |

**OBJET : 00-38 - RENOUELEMENT DU
CONSEIL MUNICIPAL - FISAC - JUAN-
LES-PINS - COMITE DE PILOTAGE -
DESIGNATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

108844

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 AVR. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 AVR. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,


A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 7 avril 2014

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL

Procurations

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Après avoir réalisé un premier plan FISAC sur le centre-ville et lancé une seconde opération sur le centre ancien, la Ville d'Antibes a décidé de renforcer son action de dynamisation des activités artisanales et commerciales, en mettant en œuvre un programme FISAC sur Juan-les-Pins.

Après la réalisation de l'étude de faisabilité, la Commune et ses partenaires, réunis au sein d'un comité de pilotage, ont élaboré un plan d'actions pluriannuel avec le cabinet d'étude Eureca.

Le 3 février 2012, cette première phase de l'opération urbaine FISAC Juan-les-Pins a été présentée et actée en Conseil municipal.

Le programme est composé de dix actions concernant des études urbaines, de l'animation, de la promotion et de la formation :

- Action 1.1 : accessibilité au Commerce, évaluation & optimisation ;
- Action 2.1 : schéma d'aménagement de l'espace marchand juanais ;
- Action 3.1 : étude d'évaluation de la phase 1 ;
- Action 4.1 : locaux saisonniers, état des lieux et perspectives ;
- Action 5.1 : promotion de Noël de glace et de givre ;
- Action 6.1 : club des Ambassadeurs de Juan-les-Pins ;
- Action 7.1 : guide des boutiques " Shop in Juan " ;
- Action 8.1 : développer le site internet shopin-antibesjuanlespins.com ;
- Action 9.1 : création d'outils de communication interne pour la Fédération Tourisme et Commerce ;
- Action 10.1 : T.P.E Performantes.

La mise en œuvre de ce plan d'actions étant confiée à un comité de pilotage ad hoc, la Commune a désigné ses représentants en son sein en septembre 2008, avant le lancement de l'étude de faisabilité.

Le comité était alors composé de :

- neuf membres du Conseil municipal,
- des représentants de l'union commerciale Cœur d'Antibes,
- du représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,
- du représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes.

Aujourd'hui, compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il est à nouveau demandé à la Commune de désigner, au scrutin public à mains levées, ses représentants au sein de ce comité, pour réaliser les dernières actions de la première phase et celles des tranches ultérieures.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **PROCEDE** à la désignation au scrutin public à mains levées à la majorité absolue, des neuf représentants de la Commune au sein du Comité de pilotage du FISAC Juan-les-Pins :

00-38 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - FISAC - JUAN-LES-PINS - COMITE DE PILOTAGE -
DESIGNATION

Commission(s) :

Se portent candidats :

| |
|------------------|
| Patrice COLOMB |
| Bernard MONIER |
| Marina LONVIS |
| Audouin RAMBAUD |
| Mickaël URBANI |
| Patrick DULBECCO |
| Tanguy CORNEC |
| Pierre AUBRY |
| Gérard PIEL |

L'ensemble des candidats est désigné à l'unanimité, pour représenter la Commune au sein du Comité de pilotage du FISAC Juan-les-Pins.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-38 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - FISAC - JUAN-LES-PINS - COMITE DE PILOTAGE - DESIGNATION -

Date de transmission de l'acte : 14/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2014

Numéro de l'acte : DCM1088-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140407-DCM1088-14-DE

Date de décision : 07/04/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles